RENONCIATION AU DROIT A L'IMAGE

La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle :

- Les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central
- Les photos prises de loin ou de dos
- Toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs...) dans l'exercice de leur vie publique.

Concernant la participation au concours Bookface 2023 organisé par la médiathèque de la Saulce 05110

A remplir par la personne participante
Je soussigné(e) (Nom, Prénom):
pour les photos de mineurs, représentant légal de (Nom, Prénom) :
Adresse :
NOTE:
Ville :CP :
Tel:
Email :
Autorise l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant
légal, sur la photo prise le
àparpar
remise par moi-même dans le cadre du concours bookface, ou prise lors de la remise des prix dudit concours et ceci, sur le plan national et international, sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce,
sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.
Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la capacité de signer ce formulaire en mon propre
nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.
Fait à : Le :
Nom et prénom, signature précédé de la mention « Lu et approuvé »